

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 20 décembre 2023

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 8	Date convocation : 14/12/2023
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à la MARPA des vergers à Prayssas, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Étaient présents : José Armand, Philippe Bousquier, Etienne Clavel, Nicole Mascarin, Alain Paladin, Jocelyne Labat, Yolande Peruzzetto, Marie-Thérèse Mérot

Absent :

Pouvoir :

Absents excusés : Jean-Pierre Ducos, Valérie Bidet, Louis Capot,

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Mérot

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Corinne Jucla, responsable du pôle Ressources et administration générale de la Communauté de Communes (service commun), Cécile Héry (responsable de la MARPA)

Délibération n°30-2023

Finances – Budget annexe MARPA - Autorisation d'engagement de 25% des crédits d'investissement

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 22/12/2023
Publication : 22/12/2023*

Le Vice-Président aux Finances rappelle au Conseil communautaire :

Vu l'article 1612-1 du CGCT qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La base de calcul des 25% correspond au total des crédits ouverts en section d'Investissement, hors remboursement de la dette (c/16) et hors restes à réaliser et opérations d'ordre.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

8 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide de retenir les crédits pour les montants et affectations figurant au tableau ci-dessous :

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2023	Ouverture par anticipation proposée 2024 (25 %)
Opérations				
10-Réhabilitation cuisine	2135	Installations générales, agencements	105 236.00 €	26 309.00 €
	2184	Mobilier	10 000.00 €	2 500.00 €
11-Chaufferie bois	2135	Installations générales, agencements	190 800.00 €	47 700.00 €

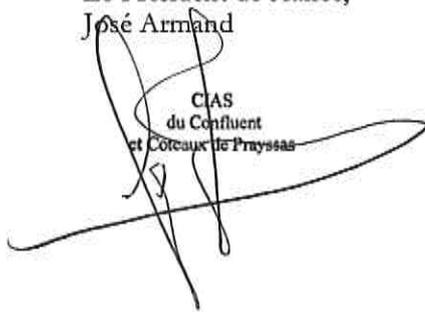
AR Prefecture047-200026839-20231220-302023-DE
Reçu le 22/12/2023

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2023	Ouverture par anticipation proposée 2024 (25 %)
Non individualisé				
20-Immobilisations corporelles	2031	Frais d'études	6 540.00 €	1 635.00 €
21-Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements	15 000.00 €	3 750.00 €
	2154	Matériel et outillage	1 673.00 €	418.00 €
	2181	Installations générales	5 000.00 €	1 250.00 €
	2188	Autres immobilisations	5 000.00 €	1 250.00 €
Total			339 249.00 €	84 812.00 €

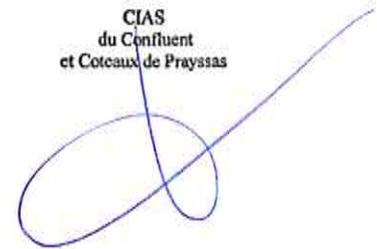
Autorise en conséquence le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe MARPA du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2024.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,
José Armand


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas

La secrétaire de séance,
Marie Thérèse Mérot


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas